



L'Europe sous influences

Affaiblir la réglementation sur le tabac, empêcher la régulation du secteur financier, faciliter la collecte des données privées sur Internet... Les jeux d'influence sont omniprésents sur la place bruxelloise, au point de miner la confiance dans le fonctionnement de la démocratie européenne.

Lobbyiste. Le terme sonne comme un gros mot dans certaines oreilles, en raison de la dérangeante opacité qui entoure cette bataille d'influence. Petit état des lieux en compagnie de Martin Pigeon, chercheur au sein de l'ONG Corporate Europe Observatory (CEO), qui traque les relations incestueuses entre les multinationales et la sphère décisionnelle de l'Union européenne.



Martin Pigeon, de l'ONG CEO.

Vous dénoncez la manière dont les entreprises privées façonnent l'Europe. Comment ont-elles acquis une telle influence ?

— Il faut remonter un peu dans le temps. Dans les années 80, Jacques Delors a voulu relancer le processus d'intégration politique, qui était en panne. Pour ce faire, il s'est appuyé sur la Table ronde des industriels européens, une association qui représentait de très gros employeurs. Ces grands patrons réclamaient la mise en place d'un vaste marché européen et de mesures favorisant la croissance de leurs entreprises face à la concurrence japonaise et américaine. La Table ronde se réunissait avant chaque sommet des chefs d'Etat et de gouvernement pour leur soumettre un certain nombre de recommandations.

Pour Delors, c'était un pari. Il pensait que créer des solidarités sur le plan économique forcerait les Etats membres à aller plus avant dans une union politique. Cette alliance de fait a jeté les bases de l'Union européenne telle qu'elle est aujourd'hui, et du même coup les bases de la crise que nous vivons.

Dans quelle mesure ?

— On a effectivement abouti à la création d'un marché unique et d'une monnaie com-

mune, mais on a aussi créé les conditions d'un dumping social et fiscal permanent. Contrairement à ce que certains espéraient, il n'y a pas eu de convergence des économies des pays européens, que du contraire. Aujourd'hui, on en est revenu exactement à

ce que le projet communautaire voulait dépasser, à savoir une Europe dominée par les grands Etats. Lorsque la crise est arrivée, les lobbies financiers sont immédiatement intervenus pour faire prévaloir l'analyse selon laquelle trop réglementer les marchés financiers tuerait la reprise de la croissance... Avec succès : les menaces que font peser les risques systémiques des marchés financiers sur la société sont plus graves que jamais. Par ailleurs, on voit que la Commission Juncker met aujourd'hui la priorité absolue sur la compétitivité industrielle et la croissance du PIB. La protection de l'environnement et de la santé publique sont passées au second plan. Le scandale Luxleaks a obligé la Commission à entamer une réflexion sur l'harmonisation fiscale, mais qui est combattue par toutes les entreprises qui font de l'évasion fiscale, leurs conseillers (grands cabinets d'audit) et les « paradis fiscaux » européens (Angleterre, Luxembourg, Hollande, Belgique, Autriche, etc).

Comment fonctionne le lobbying ?

— Le lobbying consiste à influencer, voire à capturer la décision publique. Pour ce faire, vous devez imposer votre lecture du problème et votre vision idéologique. Par exemple, faut-il financer le développement de nouveaux produits chimiques pour aider cette industrie à gagner des parts de marché ou de meilleurs protocoles pour évaluer le



Les lobbystes à la solde de l'industrie du tabac figurent en bonne place dans ce vaste réseau d'influence si peu démocratique.

risque sanitaire des molécules existantes ? Une fois que vous avez imposé « votre » problème, vous avez défini l'orientation de la politique. C'est alors à vos adversaires d'essayer de limiter les dégâts.

Une multitude d'acteurs sont actifs dans ce domaine (*lire ci-contre*). A Bruxelles, les agences de conseil en lobbying sont peuplées d'anciens membres des institutions européennes. C'est ce que l'on nomme le *revolving door*. Sur les 33 000 employés que compte la Commission, environ la moitié sont des fonctionnaires permanents ; l'autre est composée de contractuels qui ont droit à un contrat de cinq ans renouvelable une seule fois. Quand ces dix années sont passées, ils se tournent vers les agences de lobbying pour trouver du boulot à Bruxelles.

On peut donc acheter les contacts et les connaissances privilégiées de ces personnes. Une telle situation confère un pouvoir politique exorbitant aux plus riches, uniquement parce qu'ils ont de l'argent.

Le principal souci, c'est l'opacité qui entoure ces activités ?

— Pas seulement. L'opacité leur permet de ne pas être ennuyés, parce qu'ils ne laissent pas de traces. Alors qu'ils ont longtemps été opposés à cette idée, de nombreux lobbyistes semblent d'ailleurs aujourd'hui disposés à jouer le jeu de la transparence, histoire d'apporter un peu de respectabilité à leur profession. Cette transparence accrue constituera un progrès, mais ne réduira pas leur pouvoir pour autant.

Outre le *revolving door*, le problème de fond, c'est le manque d'expertise interne au sein des institutions européennes. Depuis 2004, le règlement impose une rotation du personnel tous les 5 à 7 ans, qui empêche de construire une expertise sur le long terme. Cela découle d'un choix politique délibéré des Etats membres, qui ne voulaient pas d'une administration communautaire trop forte.

Pour rédiger ses propositions de loi, la Commission se tourne donc vers des « groupes d'experts » dans lesquels on retrouve de nombreuses personnes qui représentent des intérêts privés. C'est particulièrement le cas dans les matières financières. Or les lobbyistes n'ont du pouvoir que dans la mesure où ce qu'ils affirment n'est pas contredit. Tant que les fonctionnaires et les parlementaires n'auront pas les moyens de recouper de façon indépendante les informations qui leur sont fournies — ce qui supposerait une politique de recherche d'intérêt public et pas seulement vouée à contribuer à la compétitivité industrielle — ils seront vulnérables.

Votre organisation est aussi un lobby.

N'est-ce pas finalement le jeu démocratique normal que de faire valoir son point de vue ?

— Le premier problème à Bruxelles est le pouvoir excessif des lobbyistes professionnels, qui font de fait partie de la machine institutionnelle et dont une écrasante majorité représente des intérêts commerciaux. Ce n'est pas un « jeu démocratique normal » : les lobbies occupent un espace laissé vacant par l'absence d'une opinion publique européenne constituée. Dans un monde idéal, la politique devrait être l'œuvre d'une citoyenneté active et informée, pas de professionnels surpayés de la politique. — **Propos recueillis par Gilles Toussaint.**

Une nébuleuse de 20 000 à 30 000 lobbyistes

C'est la question à un million d'euros : combien de lobbyistes gravitent-ils autour des institutions européennes ? « Selon nos estimations, la fourchette se situe entre 20 000 et 30 000 personnes », répond Martin Pigeon. Parmi celles-ci, environ 70 % représenteraient des intérêts commerciaux. Il s'agit de multinationales qui défendent leurs intérêts en direct, d'associations professionnelles qui représentent un secteur particulier ou de consultants privés souvent issus des institutions européennes ou encore d'avocats qui interviennent à la carte pour qui les paie. Parallèlement, quelque 20 % des lobbyistes représentent des autorités publiques (Etats, régions, villes...) et les 10 % restants rassemblent des ONG comme la nôtre ou des syndicats. »

La clarté n'est guère plus de mise concernant les moyens financiers engagés. « Tous lobbies confondus, le milliard d'euros est sans doute dépassé depuis bien longtemps », avance notre interlocuteur, qui relève qu'entre les 40 millions d'euros annuels mis sur la table par le lobby de l'industrie chimique européenne et le budget de

650 000 euros de l'ONG CEO, le rapport de forces est très inégal.

Cette absence de données précises s'explique par le fait que l'inscription de ces « agents d'influence » au Registre de transparence européen, créé en 2011, est facultative. Jean-Claude Juncker s'est engagé à rendre celle-ci obligatoire, mais en l'état, l'approche envisagée par le président de la Commission européenne ne convainc pas les ONG, qui souhaitent voir ces pratiques encadrées par un texte législatif fermant la porte à toute ambiguïté. —

Humeur

Faire simple, c'est pas compliqué

Et si on arrêtaït de s'embêter avec toutes ces contraintes qui nous compliquent la vie ? En annonçant, dès son entrée en fonction, sa volonté de mettre un frein à la surréglementation européenne, Jean-Claude Juncker a voulu faire œuvre utile et couper l'herbe sous le pied de ceux qui ne voient dans la Commission européenne qu'un Moloch bureaucratique inutile. Il faut moins légiférer pour mieux légiférer, martèle-t-il, et laisser aux Etats membres la latitude de gérer à leur échelle les problématiques de seconde importance. Ce qui n'est pas tout à fait faux. Le hic, c'est qu'à la lecture du programme de travail concocté par son équipe pour l'année 2015, on constate que l'essentiel des propositions législatives appelées à passer à la trappe concernent des mesures en relation avec les enjeux environnementaux. Le sort qui sera réservé au projet de directive sur l'économie circulaire (qui vise à réduire la production de déchets et à augmenter leur recyclage), tout comme celui sur la qualité de l'air, est ainsi peu clair, mais ne paraît pas très rassurant.

Surtout, les choix opérés rappellent furieusement la petite liste de Saint-Nicolas préalablement déposée sur le bureau de la Commission par Business Europe, le lobby des grandes entreprises.

Si le but de la manœuvre est de rétablir la confiance entre le citoyen européen et ses institutions, quelque chose nous dit que c'est un peu raté. — **G.T.**